


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20262904-06 Du 29 avril 2026 CLOS FOLLÉAS PARCELLE AB N°163 MISE À DISPOSITION PARTIELLE Mr BELLIOU</p>
--	--	---

Nombre de membres			Date de la convocation	24.04.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	24.04.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-six, le VINGT NEUF du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : BONNEVAUX V – DAURELLE T (2)

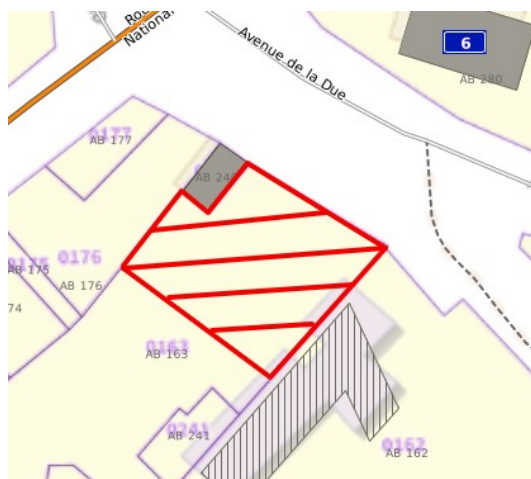
Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

CLOS FOLLÉAS
PARCELLE AB N°163
MISE À DISPOSITION PARTIELLE
Mr BELLIOU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Mr BELLIOU avait demandé à la commune le jardin de la maison Valeyre pour y faire son potager. Or ce jardin étant déjà cultivé par Mr PÉLARDY, il a été proposé à Mr BELLIOU de disposer d'une partie du clos FOLLÉAS, parcelle cadastrée section AB n° 163, pour environ 400 m².

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.



Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** la location d'une partie du clos FOLLÉAS à Mr BELLIOU, à titre précaire et révocable, moyennant la somme de **50 € / an, pour une durée de 1 an reconductible**
- Autorise la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mercredi 6 mai 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance